

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Communauté de Communes du Canton de Fruges



2014

Déclaration d'Intérêt Général

Pièce 4 : Mémoire justifiant l'intérêt général

Sommaire

1. INCIDENCES DU PROJET SUR LES BIENS ET LES PERSONNES 3
2. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT 9

La Communauté de Communes du Canton de Fruges, au travers ce dossier, va entreprendre la première action de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur son territoire.

1. Incidences du projet sur les biens et les personnes

Les secteurs touchés par les coulées de boue se situent en aval de bassins versants agricoles, de tailles variables, mais présentant tous une sensibilité élevée aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Cette sensibilité s'explique par des facteurs naturels favorables à la mise en place de l'érosion (sols limoneux sensibles à l'érosion, des pentes assez marquées pour la région, une pluviométrie importante), et par des facteurs anthropiques aggravants (pratiques culturales intensives sur les parcelles agricoles en amont des bassins versants, localisation des chemins correspondant aux fonds de talwegs, arrachage des freins naturels aux écoulements, augmentation de la taille des parcelles cultivées ainsi que l'implantation de zones urbanisées à l'exutoire des bassins versants).

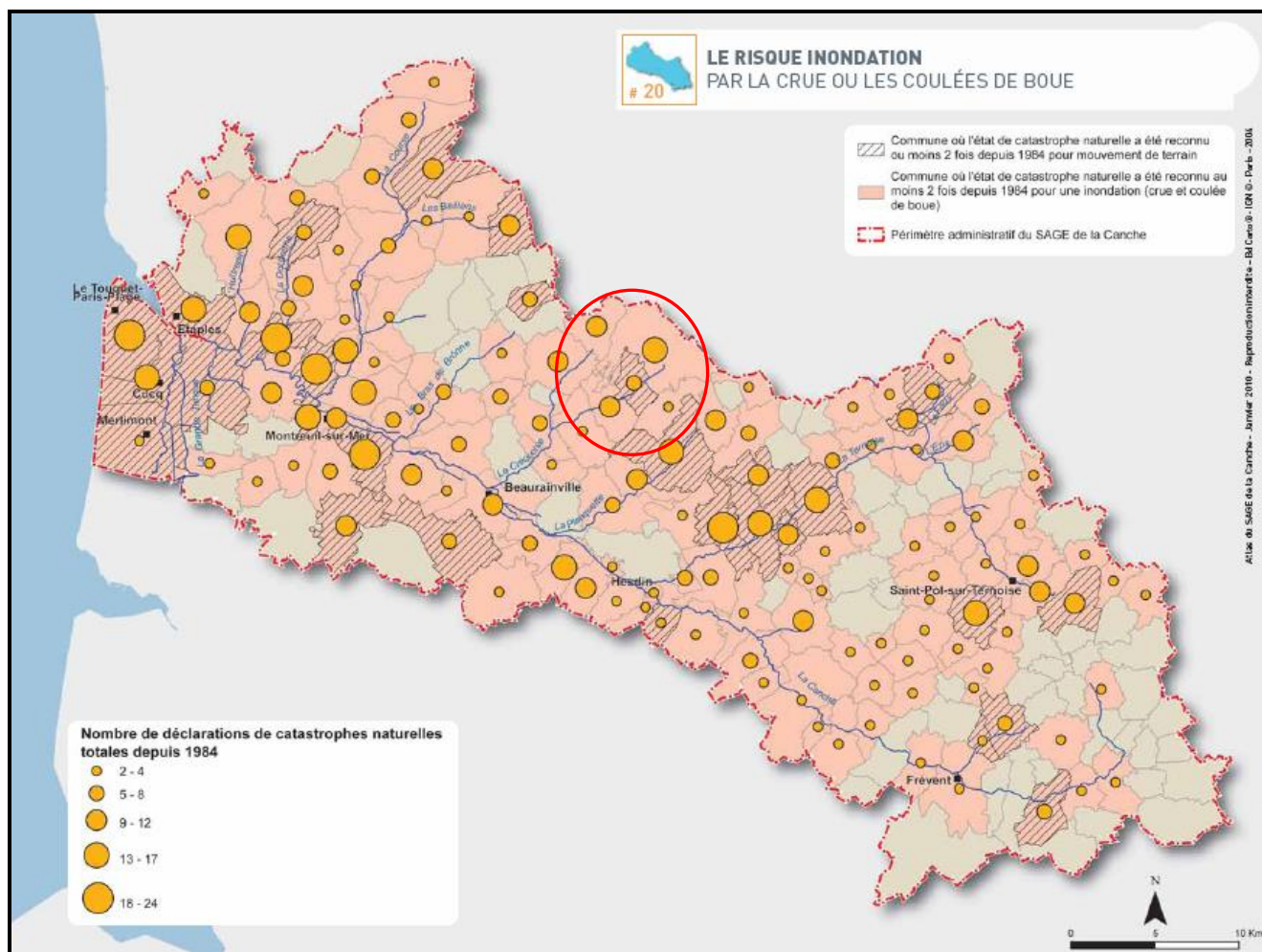
Ces phénomènes sont à l'origine de nombreux dommages :

- sur les zones urbanisées situées en aval : Inondations et dépôts de boue dans les habitations et les autres bâtiments, problèmes de circulation et de sécurisation des chaussées, coûts de nettoyage élevés à la charge des communes, colmatage des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

- sur les milieux naturels : colmatage des zones humides, apports de Matières En Suspension dans les cours d'eau induisant le colmatage des frayères et une eutrophisation des milieux, pollution des eaux du cours d'eau, ruissellement entraînant les divers polluants rencontrés sur son chemin, gonflement du cours d'eau participant au phénomène d'inondation en aval.

- sur les cultures : des pertes de rendements liés à formation de ravines et à l'asphyxie de certains plants causée par des dépôts de limons dans les parcelles, des difficultés d'accès et de circulation dans les parcelles (chemins d'accès aux parcelles rendus impraticables à cause de la boue et de l'eau qui les emprunte et cause des dégradations, difficultés de circulation dans les parcelles, induites par le contournement rendu nécessaire de certaines ravines).

La Communauté de Communes du Canton de Fruges présente un territoire sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. En effet, plusieurs communes ont déjà subi des dommages significatifs ayant conduit à des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. (Voir tableau ci-après).



Carte 1: Le risque inondation par la crue ou les coulées de boue sur le bassin versant de la Canche
Source : Etat des lieux du SAGE de la Canche

Les arrêtés de catastrophe naturelle pour la Communauté de Communes du Canton de Fruges entre 1983 et 2012

Commune	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
Ambricourt	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Avondance	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Canlers	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Coupelle-Neuve	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Coupelle-Vieille	Inondations et coulées de boue	18/11/1991	22/11/1991	21/09/1992	15/10/1992
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Crépy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	Inondations et coulées de boue	03/07/2005	04/07/2005	06/10/2005	14/10/2005
Créquy	Inondations et coulées de boue	20/01/1988	25/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Embry	Inondations et coulées de boue	18/11/1991	22/11/1991	21/09/1992	15/10/1992
	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995

	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Fressin	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations par remontées de nappe phréatique	25/01/1995	22/06/1995	28/07/1995	09/09/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Fruges	Inondations et coulées de boue	20/01/1988	25/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	Inondations et coulées de boue	18/11/1991	22/11/1991	21/09/1992	15/10/1992
	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	01/10/1996	17/10/1996
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	Inondations par remontées de nappe phréatique	28/02/2002	03/03/2002	04/07/2002	24/07/2002
Hézecques	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Lebiez	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Lugy	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	31/10/1998	01/11/1998	29/12/1998	13/01/1999

	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Matringhem	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations et coulées de boue	31/10/1998	01/11/1998	29/12/1998	13/01/1999
	Inondations et coulées de boue	02/11/1998	04/11/1998	19/05/1999	05/06/1999
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mencas	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Planques	Inondations et coulées de boue	20/01/1988	25/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Radinghem	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Rimboval	Inondations et coulées de boue	18/11/1991	22/11/1991	21/09/1992	15/10/1992
	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Royon	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995

	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Ruisseauville	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	Inondations et coulées de boue	03/07/2005	04/07/2005	06/10/2005	14/10/2005
Sains-lès-Fressin	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Senlis	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	08/12/1994	09/12/1994	21/02/1995	24/02/1995
	Inondations et coulées de boue	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Torcy	Inondations et coulées de boue	28/05/1992	28/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	Inondations par remontées de nappe phréatique	25/01/1995	22/06/1995	28/07/1995	09/09/1995
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Verchin	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Vincly	Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Les ouvrages à créer ont pour objet :

- le tamponnement temporaire des eaux de ruissellement issues des versants agricoles amont ;
- le rejet à débit régulé à une valeur de débit inférieure à celle actuelle vers leurs exutoires respectifs ;
- le ralentissement des écoulements et la réduction de l'érosion, du ruissellement et du risque d'inondations sur les fonds de vallée en aval des ouvrages concernés.

2. Incidences du projet sur l'environnement

La mise en place de ces aménagements aura des impacts positifs sur les enjeux majeurs identifiés au sein du SAGE de la Canche et du SAGE de la Lys:

- **Sauvegarder et protéger la ressource en eau** en limitant l'apport de Matières En Suspension et le transport de polluants par le ruissellement vers les zones basses où sont parfois implantés des captages d'eau potable grâce à la proximité de la nappe. L'infiltration des eaux de ruissellement sur les versants grâce aux ouvrages végétalisés permet également de limiter les contaminations des nappes souterraines, l'épaisseur de roches à traverser étant plus importante que dans les zones basses où les nappes sont affleurantes.

- **Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques** en limitant l'apport de matières en Suspension contenues dans les eaux de ruissellement, notamment le limon érodé des terres agricoles. Ce qui a pour effet de réduire le colmatage des frayères (lieux de pontes des poissons et des autres espèces aquatiques) et d'assurer les échanges d'oxygène et d'eau entre le cours d'eau et la nappe souterraine. De plus, les pollutions sont réduites ce qui limite la dégradation des milieux aquatiques.

- **Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains** en répartissant les volumes d'eau ruisselés sur l'ensemble des versants. La terre étant retenue dans les parcelles agricoles, cela permet de réduire les risques de coulées de boue sur les versants et les inondations dans les fonds de vallée.

Le présent projet est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys.

- **Ces travaux participeront directement à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines avec des effets indirects sur les espèces, et à la réduction des risques de naturels encourus par les zones urbanisées situées juste en aval des bassins versants à aménager. Ces mesures peuvent donc être considérées comme présentant un caractère d'intérêt général.**